

QUESTION ORALE DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

SESSION DU 17 OCTOBRE 2024

QUESTION ORALE relative aux effets du plan Eau sur l'amélioration de la qualité de la ressource en eau en Pays de la Loire

Exposé des motifs :

Seulement 11 % des cours d'eau sont en bon état écologique dans la région, ce pourcentage pouvant atteindre les 1 % ou 2 % en Vendée et Loire-Atlantique. Alors que la moyenne sur tout le bassin Loire-Bretagne est de 24% des cours d'eau en bon état (contre 40% en moyenne nationale). La qualité de notre eau est donc très médiocre, de 30 à 40 points en dessous de la moyenne nationale.

Depuis 2015, l'état écologique des masses d'eau en Pays de la Loire ne s'est pas amélioré. Le GIEC régional souligne dans son rapport que "86 % des masses d'eau (superficielles et souterraines) ligériennes risquent de ne pas atteindre en 2027 le bon état de l'eau". Le SDAGE 2022-2027 pointe des dépassements des normes de conformité de l'eau potable sur un certain nombre de molécules.

30 % de la population ligérienne est alimentée par une eau non-conforme en 2020. Les causes des pollutions diffuses sont connues. 90% des non-conformités sont liées à des métabolites d'herbicide (ESA métolachlore surtout utilisé sur la culture de maïs). De l'avis de l'ANSES, la situation reste préoccupante au regard du caractère permanent de certains métabolites de pesticides et de leur dangerosité pour la santé.

4 des 5 préfetures de notre région ont été rappelées à l'ordre en 2020 par le tribunal administratif de Nantes en raison de leur manque d'application des règles de protection des cours d'eau. Aussi, le Conseil Régional ne peut pas s'en remettre pas à l'Etat pour protéger sa ressource en eau.

Dans ce contexte, la majorité régionale a fait le choix d'investir une compétence facultative d'animation et de concertation sur les enjeux de protection de l'eau et un plan eau a été adopté en 2023. Mais malgré les alertes sur les graves menaces sur la qualité de la ressource en eau, elle a refusé de mettre un terme aux sources de pollutions notables sur les aires de captage en eau potable alors que la Région a les moyens de s'engager pour protéger tous les captages et faire cesser l'usage de molécules polluantes sur ces espaces. Il s'agit d'un enjeu de sûreté sanitaire majeure qui exige d'accompagner vers la sortie des phytosanitaires.

Vous avez choisi de ne pas mettre en œuvre tous les moyens à votre disposition pour améliorer la situation, par exemple en refusant la règle du zéro phyto et de l'agriculture biologique sur les aires de captage. Cela amène à mettre en place des dispositifs aberrants de mesures des indices de fréquence de traitement dont on aurait pu facilement se passer. Ces choix font encourir des risques graves de non atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau.

Aussi, nous vous demandons :

- Comment mesurez-vous l'efficacité de vos politiques régionales depuis dix ans sur la qualité de la ressource en eau ?
- Pourquoi n'actionnez-vous pas tous les leviers à votre disposition pour réduire les intrants chimiques dans les sols et les sources d'eau potable de la Région ?
- Quand comptez-vous réunir tous les acteurs pour la préservation de la ressource en eau, la dernière conférence ligérienne sur l'eau ayant eu lieu en février 2023 ?



William Aucant
Conseiller régional



Elsa Richard
Conseillère régionale